

AVANT LE VOYAGE

CHAPITRE 1

Prévention et préparation au voyage

(Consultation préventive, précaution chez la femme, chez l'enfant, assistance et rapatriement, moyen de communication, entraînement préparation physique et diététique)

CHAPITRE 2

Caractéristique des milieux hostiles

(Altitude, froid, vent, perturbation, météo, soleil et rayonnement)

CHAPITRE 3

Maladies spécifiques aux milieux hostiles

(Mal des montagnes, hypothermie, gelure, hyperthermie, coup de chaleur, accident de la foudre, avalanche, ...)

CHAPITRE 4

Trousse médicale, matériel utile.

PENDANT LE VOYAGE

CHAPITRE 1

Geste de Secours

(Geste survie, gestes qui sauvent, principe de réanimation, transmission d'un bilan)

CHAPITRE 2

Blessures et traumatismes

(principaux traumatismes rencontrés classés par organe, conduite à tenir, premiers gestes et traitement, critère de rapatriement)

CHAPITRE 3

Maladies et symptômes

(principales maladies rencontrées classées par fonction, conduite à tenir, premiers gestes et traitement, critère de rapatriement)

Cet ouvrage est destiné à tous les voyageurs et sportifs intéressés par la médecine de terrain, professionnels de la montagne et médecins.

ATTENTION

Les recommandations et les actes présentés dans les encadrés rouges concernent les seuls médecins. Aucune prescription médicale ne peut être imposé par l'accompagnateur, seul le patient est habilité à le faire de son propre chef et prend la responsabilité de le faire en l'absence du médecin.

La prise en charge médicale adaptée à l'environnement hostile peut toutefois être concédée à des non-médecins dans quelques situations particulières :

Urgence vitale immédiate,

Urgence en milieu isolé, inaccessible dans l'heure par un médecin, une équipe médicalisée hélicoptérée ou par une caravane terrestre,

Assistance par télé-médecine (la responsabilité étant alors partagée avec l'expert médical qui assiste à distance)

Si la victime est en état de s'exprimer, l'acte doit être réalisé avec son accord !

AVERTISSEMENT

Les informations publiées dans cet ouvrage ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de ses auteurs dans la prise en charge d'un patient.

Le correspondant, néophyte, secouriste ou médecin, est seul responsable de sa prescription et de ses actes médicaux. Ce sera à lui, et lui seul, de prendre la décision ou non d'outrepasser ses qualifications et il devra, dans la mesure du possible, obtenir l'aval de la victime.

Pour approfondir vos connaissances, nous vous invitons à vous procurer le « Petit Manuel de Médecine de Montagne » du même auteur, publié aux éditions Glénat.